



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2020, adoptait le règlement suivant :

«RÈGLEMENT 1295 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 1 700 000\$ en immobilisation»

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1295 le 2 septembre 2020.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 3 septembre 2020.

L'archiviste et greffière adjointe,

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger